



INFORMATION -VACCINATION ANTI COVID 19

La Communauté Territoriale de Santé (CPTS) Loire Vendée Océan a été mandatée par l'Etat pour installer un centre de vaccination anti COVID 19 sur **le site de Challans** (salle Louis-Claude Roux – 1 rue des Plantes) pour notre secteur. Il n'est pas possible d'aller pour le moment sur un autre site pour les habitants de l'Aiguillon sur Vie.

Les rendez-vous se prennent par téléphone ou internet :

| | |
|---|----------------|
| Numéro de téléphone national : | 0800 009 110 |
| Numéro du centre de vaccination de Challans : | 02.51.60.01.30 |
| Inscriptions en ligne sur | sante.fr |

Les créneaux de rendez-vous sont tous occupés jusqu'au 14 février.

Il existe aussi un numéro d'appel géré par la mairie de Challans (02 51 60 01 30) qui pourra aider les personnes âgées à s'inscrire dès que cela sera de nouveau possible.

Qui est concerné ?

- Les personnes âgées de plus de 75 ans, qui peuvent s'inscrire sans nécessairement avoir consulté leur médecin généraliste au préalable.
- Les personnes non âgées de plus de 75 ans mais atteintes de maladies les plaçant à très haut risque de formes graves de la COVID-19 sont également concernées (cancers évolutifs, maladie rénale chronique sévère, transplantations, polyopathologies avec au moins 2 insuffisances d'organes, trisomie 21 et maladies rares). Pour pouvoir prendre rendez-vous, ces personnes à très haut risque devront impérativement consulter leur médecin généraliste au préalable pour l'établissement du certificat d'éligibilité à la vaccination.
- Les professionnels de santé de plus de 50 ans et/ou atteints d'affections les plaçant à risque de forme grave sont eux aussi concernés ; ils peuvent s'inscrire sur les créneaux de vaccination des hôpitaux (CHLVO Challans, Machecoul et St Gilles) sur Calendoc.

Déroulement de la vaccination

Les personnes ayant rendez-vous sont accueillies par les employés de la mairie de Challans et de la Communauté de Communes. Les médecins et infirmières assurent l'entretien médical et l'acte vaccinal. Un sapeur-pompier est chargé de la surveillance des personnes vaccinées et une équipe se charge de la délivrance finale du certificat de vaccination et de la prise de rendez-vous pour la seconde dose.